

Objectif environnement



Le journal du Syndicat Mixte du Val de Loir pour collectes et traitement des déchets

DECEMBRE 2019 / N° 46



Dès janvier 2020,
chez vous, **TOUS**
LES EMBALLAGES
SE TRIENT

Collecte



Jours de collecte 2020

Tri



Nouvelles consignes de tri

Prévention



Noël écologique

Édito

En 2020, le tri devient plus simple au Syndicat.

A compter du mois de janvier, tous les emballages se trieront. On ne se demandera plus si tel ou tel emballage peut être trié... TOUS pourront l'être !

Dans ce nouveau numéro, un dossier est donc consacré aux nouvelles consignes de tri. Quels déchets trier? Quels pièges doit-on éviter?

La collecte va également connaître quelques modifications. Prenez connaissance des changements de jour ou de secteur de ramassage.

Enfin, pas de fin d'année sans fêtes. Préparons-les les plus eco-responsables possibles de manière à limiter la production de déchets. Bonne lecture et bonnes fêtes.

Jean-Louis Yvernault

Président du Syndicat Mixte du Val de Loir pour collectes et traitement des déchets

C'est l'actu

Le chiffre du mois

+ 4 kg

c'est la quantité d'emballages qui est recyclée en plus par habitant et par an suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri à tous les emballages.

C'est le résultat d'une simplification du geste de tri des usagers.



Visite du centre de tri Valorpôle : inscrivez-vous !

Pour mieux comprendre les enjeux de la qualité du tri, le Syndicat organise le 10 décembre à 10h une **visite gratuite** du centre de tri du Mans, où sont acheminés les emballages à recycler en vue d'un second tri.

Le Syndicat prend en charge le transport.

Inscription obligatoire auprès de Sophie ROGHE :
02 43 94 86 94 / communication@syndicatvaldeloir.fr



Noël et 1^{er} de l'an fériés, attention au décalage du jour de collecte !

En raison du jour de Noël et du 1^{er} janvier fériés et non travaillés, le ramassage de vos déchets sera décalé d'une journée à compter du mercredi.

Les collectes des lundis 23 et 30 décembre et des mardis 24 et 31 décembre sont inchangées.



Accueil durant les fêtes de fin d'année

Les bureaux du Syndicat du Val de Loir et les quatre déchèteries du territoire seront fermés les **24 et 31 décembre après-midi** ainsi que le **25 décembre** et le **1^{er} janvier**.

Les déchèteries de Château-du-Loir et du Lude seront ouvertes les mardis 24 et 31 décembre matin.

Dans un souci de rationalisation des tournées, le prestataire de collecte, en accord avec le Syndicat du Val de Loir, a souhaité modifier les jours et/ou les secteurs de collectes des déchets.

La fréquence reste inchangée : votre bac d'ordures ménagères est collecté toutes les semaines, votre bac de tri, tous les quinze jours.

Le changement sera effectif à compter du 6 janvier 2020. **Du 30 décembre 2019 au 4 janvier 2020 les collectes seront assurées selon les mêmes jours et secteurs qu'en 2019.** Revue de détail.

Votre jour de collecte en 2020

communes	Jour de collecte à compter du 6 janvier 2020
Aubigné-Racan	lundi - 2 secteurs de collecte pour le bac de tri
Beaumont-Pied-de-Boeuf	mardi - les semaines impaires pour le bac de tri
La Bruère-sur-Loir	jeudi - les semaines impaires pour le bac de tri
La Chapelle-aux-choux	jeudi - les semaines paires pour le bac de tri
Château-du-Loir	mardi - 2 secteurs de collecte pour le bac de tri
Château-l'Hermitage	vendredi - les semaines impaires pour le bac de tri
Chenu	jeudi - les semaines impaires pour le bac de tri
Coulongé	mercredi - les semaines impaires pour le bac de tri
Dissay-sous-courcillon	jeudi - 2 secteurs de collecte pour le bac de tri
Dissé-sous-le-Lude	mercredi - 2 secteurs de collecte pour le bac de tri
Flée	mardi - les semaines impaires pour le bac de tri
Jupilles	mardi - les semaines impaires pour le bac de tri
Lavernat	lundi - les semaines paires pour le bac de tri
Luceau	mardi - 2 secteurs de collecte pour le bac de tri
Luché-Pringé	mercredi - les semaines paires pour le bac de tri
Le Lude	mercredi - 2 secteurs de collecte pour le bac de tri

communes	Jour de collecte à compter du 6 janvier 2020
Mansigné	vendredi - les semaines paires pour le bac de tri
Mayet	lundi - 2 secteurs de collecte pour le bac de tri
Montabon	jeudi - les semaines impaires pour le bac de tri
Nogent-sur-Loir	jeudi - les semaines impaires pour le bac de tri
Pontvallain	vendredi - les semaines impaires pour le bac de tri
Requeil	vendredi - 2 secteurs de collecte pour le bac de tri
Sarcé	lundi - les semaines impaires pour le bac de tri
Savigné-sous-le-Lude	mercredi - les semaines impaires pour le bac de tri
St-Germain-d'Arcé	jeudi - les semaines paires pour le bac de tri
St-Jean-de-la-Motte	vendredi - les semaines paires pour le bac de tri
St-Pierre-de-Chevillé	jeudi - les semaines impaires pour le bac de tri
Thoiré-sur-Dinan	mardi - les semaines impaires pour le bac de tri
Vaas	jeudi - 2 secteurs de collecte pour le bac de tri
Verneil-le-Chétif	lundi - 2 secteurs de collecte pour le bac de tri
Vouvray-sur-Loir*	jeudi - les semaines paires pour le bac de tri
Yvré-le-Pôlin	vendredi - 2 secteurs de collecte pour le bac de tri

Cas particuliers :

Certains lieux-dits peuvent être collectés avec une commune voisine. Renseignez-vous auprès de votre commune ou du Syndicat.

*A Vouvray-sur-Loir, la rue du val de loir et la zone commerciale sont collectées le mardi.



Votre calendrier de collecte 2020 est disponible :

- sur le **site internet du Syndicat**,
- à la **mairie de votre commune**,
- au **Syndicat du Val de Loir**, 5 bis bd Fisson 72800 LE LUDE.

En complément, vous y retrouverez également les nouvelles consignes de tri et les horaires d'ouverture des déchèteries.



Nouvelles consignes de tri... plus simples en 2020



Depuis plus de 20 ans, vous triez vos emballages ménagers et vos papiers. A partir de janvier 2020, le geste de tri des emballages se simplifie. Vous pourrez déposer **TOUS** vos emballages vides, sans exception, dans le bac ou la colonne de tri. Pots de yaourt, barquettes, films et sacs en plastique rejoindront les bouteilles, conserves, briques alimentaires et les papiers.

56 %

C'est l'objectif national de recyclage des emballages en plastique d'ici 2030

RECYCLER PLUS ... POURQUOI ?

- Depuis le lancement de la collecte sélective en 1999, dans la «famille» des plastiques, seules les bouteilles et flacons étaient autorisés dans le bac de tri pour des raisons techniques liées aux filières de reprise des matériaux.
- Avec l'évolution des technologies, des débouchés viables ont été trouvés pour un certain nombre d'autres emballages en plastique.
- Grâce à un geste plus simple et aux efforts de chacun, le développement du recyclage permet de préserver les ressources naturelles, de limiter les pollutions dues à l'extraction, au transport et au traitement et d'économiser l'énergie liée à ces différentes étapes.

Fini les doutes...

C'est simple :

- 1 C'est un **emballage** ? Je le mets dans le bac ou la colonne de **tri** !
- 2 Pot de yaourt, boîte de conserve, barquette de beurre... **pas besoin de le laver**, il suffit de le vider.
- 3 Déposez vos emballages **en vrac** dans le bac ou la colonne de tri, **sans les imbriquer**

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Info plus

Un doute sur un déchet ?
Rendez-vous sur
www.consignesdetri.fr

LE TRI

LES CONSIGNES à compter de janvier 2020

Emballages en verre

A RECYCLER



Bouteilles en verre



Pots et bocaux en verre

Emballages en plastique, métal, papier-carton

A RECYCLER



Papiers, emballages et briques en carton



Emballages en métal

+ NOUVEAU



Bouteilles et flacons en plastique



Tous les autres emballages en plastique

Ordures ménagères

A JETER



Vaisselle en verre et en porcelaine



Articles d'hygiène souillés



Objets cassés



Petits déchets



Les déchets de cuisine et de jardin peuvent être compostés. Ils permettent la production d'un bon terreau pour les plantes. Le Syndicat met à votre disposition, pour une somme modique, des composteurs. Pour toute commande, contactez le Syndicat au 02 43 94 86 50 ou par mail via contact@syndicatvaldeloir.fr





En septembre 2018, le Syndicat du val de Loir installait une benne eco-mobilier dans les déchèteries de Château-du-Loir, Verneil-le-Chétif et le Lude. Elles venaient ainsi compléter celle déjà en place à Oizé depuis plusieurs années. Le bilan est positif : plus de 500 tonnes collectées en une année !

Rappel des consignes de tri.



Les déchets acceptés dans la benne mobilier

Quel que soit le matériau ou l'état, TOUS les meubles, même en morceaux, sont concernés :



Les meubles pour s'asseoir (sièges, canapés, fauteuils)



Les meubles de couchage (matelas, sommiers, cadres de lit)



Les meubles de rangement vidés de leur contenu



Les meubles pour poser (tables, bureaux)

Les interdits

- Tous les objets de décoration (cadres, miroirs, bibelots...)
- Les produits textiles (rideaux, tapis...)
- Les équipements électriques (hottes, plaques de cuisson...)
- Les objets de loisirs (sièges auto, balançoires...)
- Les chutes de fabrication bois des artisans
- Le mobilier professionnel

Plus de détails sur le site www.eco-mobilier.fr



Idées plus

- ✓ Avant d'arriver à la déchèterie, démontez ou cassez vos meubles afin d'optimiser le remplissage de la benne
- ✓ Votre mobilier peut être réparé ou réutilisé... apportez-le à la recyclerie Au coin de l'Atre à Luceau ou déposez-le dans le caisson réemploi situé sur la déchèterie de Oizé



Benne eco-mobilier = intérêt économique et environnemental. Moins de déchets incinérés, maîtrise des coûts de traitement

Que deviennent les meubles collectés ?

Ils sont triés par matière pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie. Illustration avec un matelas usagé.

RECYCLAGE

La **mousse** est transformée en panneaux isolants ou tatamis de judo

Les **ressorts** servent à fabriquer des produits en acier

La **laine** est utilisée dans l'isolation des habitations



LA VALORISATION ENERGETIQUE

Les fibres des **textiles** peuvent servir à la création d'effilochés utilisés par exemple dans l'ameublement

Les différents matériaux entremêlés peuvent être broyés pour servir de combustibles dans les cimenteries



L'impact des fêtes de Noël sur l'environnement est indéniable : augmentation de la consommation électrique, de la quantité de déchets produits... Noël rime davantage avec gaspillage qu'avec partage.

Et si nous envisagions une fin d'année plus verte...

La décoration

Sapin, guirlandes, couronnes... Quasi tous les français décorent leur maison pour les fêtes. Un quart renouvelle même sa déco chaque année ! Pourtant, avec un peu d'imagination, un petit tour dans le jardin ou le grenier, on a tous les ingrédients pour une décoration faite maison. Et on pense à la récup', c'est tendance !



Le sapin de Noël

Fabriquer son sapin soi-même c'est la solution la plus écologique et économique... et vous n'aurez plus à balayer les épines du sapin ! Faites appel à votre imagination : customisation d'une simple échelle en bois, patchwork de jolies photos... Votre créativité épatera sans aucun doute vos convives.

Les objets de décoration

Créer ses propres décorations permet d'habiller sa maison aux couleurs de Noël sans plastique et à moindre coût.

Utilisez les éléments de la nature comme des pommes de pins, des rondins de bois...



Donnez une deuxième vie à des objets du quotidien (rouleaux de papier toilette, boîtes de conserve, vieux tissus). L'activité amusera vos bambins !

Les cadeaux

Parce que Noël rime avec cadeaux, privilégions cette année les achats durables, de proximité et presque sans déchet.

Des cadeaux à savourer

Pour les gourmets, on offre un panier composé de produits locaux, si possible emballés dans des contenants réutilisables.

Le bon cadeau pour...

... un saut à l'élastique, un concert, une invitation dans un bon restaurant. Ces cadeaux sur-mesure feront plaisir à vos proches et n'encombreront pas les armoires !

Les jouets en bois

Pour les plus jeunes, optez pour le bois, bien plus joli et solide que le plastique.

Et contrairement aux idées reçues, ces jouets ne sont pas forcément plus chers.



Trucs et astuces

- Vous optez pour un sapin naturel. Pour le garder beau et vert, placer-le loin des radiateurs.
- Pour illuminer votre maison, privilégiez les guirlandes électriques, à LED, moins consommatrices d'électricité... et pourquoi pas quelques bougies végétales.
- Pour décorer votre sapin, récupérez des briques de lait ou de jus de fruit. L'intérieur étant métallisé, vous pourrez y découper de jolis motifs à accrocher ensuite sur le sapin.
- Donnez un coup de pouce à un proche qui veut se lancer dans le zéro déchet : offrez-lui par exemple une gourde en inox ou des disques démaquillants lavables...



Le saviez-vous ?

Pour amortir son impact environnemental, le sapin artificiel devrait être réutilisé au moins 20 ans. Or il est remplacé tous les 6 ans en moyenne !



La production d'1kg de papier cadeau équivaut à l'émission de 3.5 kg de CO₂. Pour allier plaisir d'offrir et écologie, remplacez-le par un joli tissu, du papier journal ou un sac réutilisable.

Des poules pour joindre l'utile à l'agréable !



Depuis quelques mois de nouveaux pensionnaires sont installés à la maison de retraite du Lude... des poules ! Offertes par des fermiers de Loué, Cracotte, Coquette, Pépette et Cocotte, ainsi baptisées, font le bonheur des résidents.

Cette arrivée s'inscrit dans la démarche en faveur du développement durable engagée par l'établissement. Désormais les épluchures de légumes sont destinées aux poules. Les œufs produits sont utilisés dans la préparation des repas.

Tout le monde y trouve son compte....

Au collège du Lude, on œuvre pour l'environnement

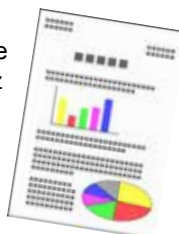
Engagé dans une démarche de Développement Durable l'établissement Les Quatre vents du Lude a obtenu en 2018 le label E3D Excellence. Par le biais de projets mis en place dans l'enceinte du collège et en partenariat avec des acteurs territoriaux, l'ensemble de la communauté éducative est ainsi sensibilisée aux enjeux environnementaux.

Dans le cadre de cette démarche, les élèves de 6^{ème} du Collège ont participé en septembre dernier à l'opération «Nettoyons la Nature». Durant un après-midi ils ont ramassés les déchets aux abords de l'établissement. Près de 70 kg de verre, mégots, emballages en plastique et métal et autres petits déchets ménagers ont ainsi été récoltés.



Rapport annuel 2018

Le rapport annuel 2018 est disponible sur demande auprès du Syndicat du val de Loir. Vous y retrouverez les indicateurs techniques (quantité de déchets collectés, traités, apports en déchèteries, prévention, emploi) ; et des indicateurs financiers : dépenses et recettes en investissement et en fonctionnement.



Prélèvement automatique

Il est encore temps d'y adhérer pour 2020

Le Syndicat vous propose le prélèvement automatique en une, deux ou trois fois pour le règlement de votre redevance d'ordures ménagères.

En ce qui concerne la facture 2020, vous avez jusqu'au **31 décembre 2019** pour opter pour ce mode de règlement. Au delà de cette date, il sera trop tard.

Comment faire? Il suffit de compléter le mandat de prélèvement joint à votre redevance 2019 et de l'envoyer accompagné d'un RIB à l'adresse suivante :

SYNDICAT DU VAL DE LOIR
5 bis bd Fisson
72800 LE LUDE

contact@syndicatvaldeloir.fr



Vous devez faire un apport important en déchèterie... Prenez vos dispositions.

Le règlement des déchèteries précise

que les apports sont limités à 3 m³ par semaine.

Si de manière exceptionnelle vous devez faire un apport plus important (ex : vidage d'une maison), il faut impérativement prévenir en amont les services du Syndicat du Val de Loir au 02.43.94.86.50.

DÉCHÈTERIES



Rappel des horaires d'hiver

Du 16 octobre au 14 avril

Le Lude 02 43 94 13 73

Lundi 10 h - 12 h
Mardi 10 h - 12 h
Mercredi 14 h - 17 h
Jeudi 10 h - 12 h
Vendredi 14 h - 17 h
Samedi 10 h - 12 h et 14 h - 17 h

Verneil-le-Chétif 02 43 46 73 30

Lun 14 h - 17 h
Mardi 14 h - 17 h
Mercredi 10 h - 12 h
Jeudi 14 h - 17 h
Vendredi 14 h - 17 h
Samedi 10 h - 12 h et 14 h - 17 h

Oizé 02 43 77 03 22

Lundi 10 h - 12 h et 14 h - 17 h
Mardi 14 h - 17 h
Mercredi 10 h - 12 h
Jeudi 14 h - 17 h
Vendredi 10 h - 12 h et 14 h - 17 h
Samedi 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Château du Loir 02 43 46 72 24

Lundi 10 h - 12 h et 14 h - 17 h
Mardi 10 h - 12 h
Mercredi 14 h - 17 h
Jeudi 10 h - 12 h
Vendredi 10 h - 12 h et 14 h - 17 h
Samedi 10 h - 12 h et 14 h - 17 h

Merci de prendre vos précautions afin de permettre la fermeture des sites aux horaires indiquées à l'entrée.